

Référent COVID dans le secteur Tertiaire

OBJECTIFS

Exercer la mission de référent COVID au sein de son entreprise.
Appréhender le contexte de l'intervention et agir avec une pratique adaptée.

TYPE DU PUBLIC

Personnel désigné par l'employeur pour assurer le rôle de référent COVID.
Responsable/animateur sécurité, référent sécurité, chef d'équipe, ...

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Module distanciel.

Diaporama, vidéos d'expert, exercices de groupe et quiz.

Exercices d'entraînement non sanctionnant et/ou quiz final de type QCU/QC (évaluation des connaissances).

Données de suivi de la plateforme (nombre et temps de connexion), score au quiz final.

> Moyens techniques

Classe virtuelle réalisée sur plateforme dédiée avec accès individuel.

> Moyens humains

Formateurs qualifiés au regard des gestes de proximité, préventeur.

> Accompagnement pédagogique et technique

Encadrement par le Référent pédagogique ou, à défaut, le Référent technique.

Compétences du Référent pédagogique : Expert métier / Formateur.

Compétences du Référent technique : Administrateur du LMS.

Forum intégré à la plateforme de formation qui alerte les Référents par mail et permet les échanges avec le Référent pédagogique, le Référent technique et entre les apprenants.

Délai d'assistance : immédiate ou, à défaut, sous 48 h.

ÉVALUATION

> Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

> Préambule

> La configuration

Le contexte de la mission de référent COVID en milieu tertiaire

> Le rôle de chaque intervenant

Responsable d'entreprise / Responsable HSE / CSE-CSSCT / Entreprises Extérieures / Référent COVID

> L'analyse de risque

Savoir remonter aux causes > Choix des solutions

> Les mesures d'organisation

Définir des mesures d'adaptation > Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) > La mise à jour du Document Unique (DUERP) >

La mise à jour du Plan de Prévention

- > **Les mesures sanitaires spécifiques à l'entreprise**
Mise en œuvre > Suivi
- > **La mission du référent COVID**
Déclinaison opérationnelle de la mission > Les outils

MODALITÉS

Les groupes doivent être limités à 6 à 8 apprenants maximum.
Uniquement disponible en classe virtuelle.

Durée : 2 heures 30.

Prix : nous consulter.